

---

# Conseil communautaire

## Procès-verbal de la séance du 28 avril 2016

---

Le jeudi vingt-huit avril deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal, sous la présidence de Joëlle CHARRIER.

**Convocation** : jeudi 21 avril 2016

**Nombre de conseillers communautaires** : 25 (Quorum = 13)

**Nombre de conseillers présents** : 16

**Pour Daumeray** : DAVY Jean-Luc, GILBERT André, JAHIER Eliane.

**Pour Durtal** : AUGEUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, NESLO Alain, PILON Jean-Yves,

**Pour Les Rairies** : CHARRIER Joëlle, LANCELOT Patrick.

**Pour Montigné Les Rairies** : CHASSOULIER Gérard, JUBEAU Emmanuelle,

**Pour Morannes** : DRION Emmanuel, DE MIEULLE Roger, KAHN Gilbert, LECOURT Sylvie (arrivée à 19h00).

**Nombre de conseillers absents excusés** : 7

ATANI Béatrice (procuration à JAHIER Eliane), CLEMOT Dany (procuration à DE MIEULLE Roger), FICHE Stéphanie (procuration à LANCELOT Patrick), MARTIN Denis (procuration à DAVY Jean-Luc), GALAY Christine, LE MEUR Cécile, ZIMMERMANN Valérie (procuration à KAHN Gilbert).

**Nombre de conseillers absents** : 2

GUITTON Didier, VIERON Virginie.

**Nombre de votants** : 21

**Secrétaire de séance** : BOBET Corinne

**Affichage compte-rendu** : mardi 3 mai 2016

## Sommaire

<b>I- Approbation PV Conseil communautaire du 17.03.16 .....</b>	<b>2</b>
<b>II- Administration générale .....</b>	<b>2</b>
2.1) Proposition d'ajout d'un nouveau membre du Bureau .....	2
2.2) Avenants au marché de travaux RESTAURANT-MULTISERVICES.....	2
<b>III-Finances .....</b>	<b>4</b>
3.1) Vote des subventions 2016.....	4
3.2) Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation du transfert des charges [CLETC] .....	5
3.3) Vote des taux 2016 .....	6
3.4) Convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil de développement du Pays des Vallées d'Anjou pour 2016.....	7
<b>IV- Culture .....</b>	<b>8</b>
4.1) Compte rendu de la Commission du 07.04.16 .....	8
<b>V- Social.....</b>	<b>11</b>
5.1) Facturation des salles de réunions aux associations.....	11
<b>VI- Intercommunalité .....</b>	<b>12</b>

6.1) Avis sur le périmètre de la future communauté de communes et les compétences Assainissement collectif et Eau potable.....	12
<b>VII-Questions diverses.....</b>	<b>13</b>
7.1) Modification des échéances de l'acte authentique des 22-25 avril 2013 .....	13
7.2) Actualités regroupement intercommunal.....	13
7.3) Panneaux lumineux.....	14

## I- Approbation PV Conseil communautaire du 17.03.16

---

**Avis du Conseil :** Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016.

## II- Administration générale

### 2.1) Proposition d'ajout d'un nouveau membre du Bureau

Suite à l'adhésion de la commune nouvelle MORANNES SUR SARTHE depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 à la CCPA, il vous est proposé d'autoriser l'ajout d'un nouveau membre au sein du Bureau, à savoir Mme LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE.

---

**Avis du Conseil :** Le Conseil autorise Mme LECOURT Sylvie à assister aux réunions de Bureau.

### 2.2) Avenants au marché de travaux RESTAURANT-MULTISERVICES

**Avis du Conseil :** Le Conseil autorise Mme la Présidente à signer les avenants avec les entreprises concernées.

---

**160428-64 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-Multiservices avec l'entreprise 3PIA, titulaire du lot 7**

---

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés publics,

Considérant le lot n° 7 conclu avec l'entreprise 3PIA pour la réalisation des travaux de plâtrerie d'un montant global de 25 377.73 € HT,

Considérant le doublage d'une cloison par placostil hydro,

Après en avoir délibéré :

- 1) Accepte l'avenant n°1 d'un montant de + 117.76 € HT, ce qui porte le montant du marché à :

Marché initial :	25 377.73 € HT
Avenant n°1 :	+ 117.76 € HT
Nouveau montant du marché :	25 495.49 € HT

- 2) Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à intervenir.

---

**160428-65 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-  
Multiservices avec l'entreprise APM, titulaire du lot 9**

---

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu l'avis de la commission de marché en date du 30 avril 2016,

Considérant le lot n° 9 conclu avec l'entreprise APM pour la réalisation des travaux de faux plafond d'un montant global de 2 900.00 € HT,

Considérant l'ajout d'un plafond dans le local d'entretien et le local à poubelles,

Après en avoir délibéré :

- 1) Accepte l'avenant n°1 d'un montant de + 296.56 € HT, ce qui porte le montant du marché à :

Marché initial :	2 900.00 € HT
Avenant n°1 :	+ 296.56 € HT
Nouveau montant du marché :	3 196.56 € HT

- 2) Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à intervenir.

---

**160428-66 - Avenant n°2 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-  
Multiservices avec l'entreprise EIB, titulaire du lot 12**

---

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu l'avis de la commission de marché en date du 30 avril 2016,

Considérant le lot n° 12 conclu avec l'entreprise EIB pour la réalisation des travaux d'électricité d'un montant global de 35 577.00 € HT,

Considérant l'ajout d'un carillon avec détecteur de passage au-dessus de la porte d'entrée,

Après en avoir délibéré :

- 1) Accepte l'avenant n°2 d'un montant de + 423.73 € HT, ce qui porte le montant du marché à :

Marché initial :	35 577.00 € HT
Avenant n°1 :	+ 1 965.08 € HT

Avenant n°2 :	+ 423.73 € HT
Nouveau montant du marché :	37 965.81 € HT

- 2) Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à intervenir.

---

**160428-67 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-  
Multiservices avec l'entreprise PARCHARD, titulaire du lot 6**

---

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu l'avis de la commission de marché en date du 30 avril 2016,

Considérant le lot n° 6 conclu avec l'entreprise PARCHARD pour la réalisation des travaux de menuiserie intérieure bois d'un montant global de 10 100.00 € HT,

Considérant la suppression de cinq coffres techniques verticaux,

Après en avoir délibéré :

- 1) Accepte l'avenant n°1 d'un montant de - 215.30 € HT, ce qui porte le montant du marché à :

Marché initial :	10 100.00 € HT
Avenant n°1 :	- 215.30 € HT
Nouveau montant du marché :	9 884.70 € HT

- 2) Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à intervenir.

## III-Finances

### 3.1) Vote des subventions 2016

A SAVOIR	Associations	Montant	Montant votés en 2015
<b>Montant de la subvention fixé par convention</b>	Office de Tourisme	40 000.00€	40 000.00€
	Office de Tourisme (solde 2015)	6 000.00€	6 000.00€ (solde 2014)
	Mission Locale Angevine (MLA) <b>1.84€ x 8 487 habitants</b>	15 616.00€	15 187.00€
	Ecole de musique intercommunale les Portes de l'Anjou <b>234.60 € x 68 élèves</b>	15 952.80€	14 715.00€
	Ecole de musique intercommunale les Portes de l'Anjou <i>Subvention exceptionnelle : 350 € pour l'acquisition d'un piano numérique (décision du Conseil du 15.10.15)</i>	350.00€	x
	Centre de formation Union Morannaise <b>205€ x 7 élèves</b>	1 435.00€	205.00€

<b>Montant proposé par la Commission Sociale du 30.03.16</b>	ENVOL	<b>3 100.00€</b>	2 800.00€
	AISP	<b>1 900.00€</b>	1 900.00€
	Info Accès Logement	<b>1 100.00€</b>	950.00€
	Clic du Baugeois	<b>7 249.00€</b>	7 249.00€
	FNATH	<b>150.00€</b>	150.00€
<b>Montant non chiffrée par le demandeur</b>	Comité d'expansion du Maine et Loire	<b>500.00€</b>	500.00€
	<b>TOTAL</b>	<b>93 352.80€</b>	<b>89 656.00€</b>

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable aux montants proposés pour les subventions 2016.

**Avis du Conseil :** Le Conseil est favorable aux montants des subventions pour 2016.

#### 160428-68 - Vote des subventions 2016

Le Conseil communautaire,

Considérant le vote du budget du 28 janvier 2016

Considérant l'examen des demandes de subventions en Commission et en Bureau,

Après en avoir délibéré,

Fixe le montant des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour 2016 de la manière suivante :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Office de Tourisme	40 000.00€
Office de Tourisme (solde 2015)	6 000.00€
Mission Locale Angevine (MLA)	15 616.00€
Ecole de musique « Les Portes de l'Anjou »	15 952.80€
Ecole de musique « Les Portes de l'Anjou » (subvention exceptionnelle)	350.00€
Centre de formation Union Morannaise	1 435.00€
ENVOL	3 100.00€
AISP	1 900.00€
Info Accès Logement	1 100.00€
Clic du Baugeois	7 249.00€
FNATH	150.00€
Comité d'expansion du Maine et Loire	500.00€
<b>Total</b>	<b>93 352.80€</b>

Dit que les montants attribués sont inscrits au budget 2016 à l'article 6574.

### 3.2) Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation du transfert des charges [CLETC]

Une commission doit être créée lors des transferts de charges entre une Communauté de communes et ses communes membres.

➤ **Représentativité** : Chaque conseil municipal des communes membres dispose au moins d'un représentant au sein de cette commission (seule exigence légale).

➤ **Rôle** : Le rôle de la Commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés et ainsi de valider le nouveau montant de l'attribution de compensation revenant à chacune d'entre elle.

Une fois les représentants de la commission désignés lors du prochain conseil communautaire, une date devra être fixée afin d'évaluer les charges de transfert de la compétence SDIS vers la CCPA.

**Avis du Bureau** : Le Bureau propose de nommer M. DAVY, Mme BOBET, Mme CHARRIER, Mme JUBEAU et M. DE MIEULLE.

**Avis du Conseil** : Le Conseil valide la proposition du Bureau.

**160428-69 - Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-5,

Vu le Code des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Après en avoir délibéré,

Désigne les élus suivants membres de la Commission locale d'évaluation de transferts de charges :

DAUMERAY	DAVY Jean-Luc
DURTAL	BOBET Corinne
LES RAIRIES	CHARRIER Joëlle
MONTIGNE LES RAIRIES	JUBEAU Emmanuelle
MORANNES SUR SARTHE	DE MIEULLE Roger

### 3.3) Vote des taux 2016

**Tableau récapitulatif de la CCPA de 2014 à 2016**

	2014	2015	Prévisionnel 2016 <i>si taux identiques</i>
<b>RESSOURCES FISCALES (A)</b>			
Taxe d'habitation ( <b>taux 8,45 %</b> )	527 349,00	555 371,00	564 883,00
Taxe foncière (non bâti) ( <b>taux 1,85%</b> )	14 227,00	14 371,00	14 484,00
Taxe additionnelle non bâti	12 214,00	12 324,00	12 173,00
Cotisation foncière des entreprises ( <b>CFE</b> ) ( <b>taux 20,56 %</b> )	881 073,00	944 532,00	944 938,00
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises ( <b>CVAE</b> )	549 819,00	545 194,00	527 357,00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ( <b>IFER</b> )	19 466,00	22 826,00	23 054,00
TASCOM	63 371,00	62 540,00	62 964,00
Taxe de séjour		2 564,80	2564.80
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 067 519,00</b>	<b>2 159 722,80</b>	<b>2 152 417.80</b>

<b>EXONERATIONS ET REDUCTIONS COMPENSEES PAR L'ETAT (B)</b>			
Taxe d'habitation (personne de conditions modestes)	49 634	55 917	41 771
TP (réduction bases des créations entreprises)			
Taxe additionnelle FNB			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>49 634,00</b>	<b>55 917,00</b>	<b>41 771,00</b>
<b>TOTAL A+B</b>	<b>2 117 153,00</b>	<b>2 215 639,80</b>	<b>2 194 188,80</b>
<b>ALLOCATION COMPENSATRICE SUITE REFORME TP (C)</b>			
Dotation de l'état pour perte de recettes TP ( <b>DCRTP</b> )	160 103	160 103	160 103
Garantie individuelle de ressources due à la perte de ressources après réforme ( <b>FNGIR</b> )	304 490	304 490	304 490
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>464 593,00</b>	<b>464 593,00</b>	<b>464 593,00</b>
<b>TOTAL A+B+C</b>	<b>2 581 746,00</b>	<b>2 680 232,80</b>	<b>2 658 781,80</b>

Constats :

- 1) Malgré une hausse des ressources fiscales (A+B) de la CCPA de 4.65 % entre 2014 et 2015, le prévisionnel 2016 par rapport à 2015 est **en baisse de 0.96 %**
- 2) Le gain sur la totalité des ressources (A+B+C) pour cette période de 3 ans, malgré la baisse programmée de 2016 est de **77 035.80 €**.

**Avis du Bureau :** Le Bureau propose de conserver les mêmes taux d'imposition pour 2016.

**Avis du Conseil :** Le Conseil est favorable au maintien des taux d'imposition pour 2016.

**160428-70 - Vote du taux des taxes**

Le Conseil communautaire,

Vu l'application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles élaboré par les services fiscaux,

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux suivants pour 2016 :

<b>Taxes</b>	<b>Taux d'imposition 2016</b>
Habitation	8,45 %
Foncieres (propriétés)	1,85 %
Cotisation Foncière des Entreprises	20,56 %

### **3.4) Convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil de développement du Pays des Vallées d'Anjou pour 2016**

Depuis 2015, une convention d'objectifs et de moyens est signée entre la CCPA et le Conseil de développement des Pays des Vallées d'Anjou. La demande de subvention pour l'année 2016 est de 25 100.50 € (le projet de convention a été présenté aux conseillers communautaires).

---

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable au renouvellement de la convention et à l'octroi de la subvention.

**Avis du Conseil :** Le Conseil autorise la signature de la Convention.

---

**160428-71 - Convention d'objectifs et de moyens 2016 entre le Conseil de développement du Pays des Vallées d'Anjou et la CCPA**

---

Le Conseil communautaire,

Vu la Convention d'objectifs et de moyens,

Considérant la demande de subvention du Conseil de développement du Pays des Vallées d'Anjou d'un montant de 25 100.50 €,

Après en avoir délibéré

- 1) Autorise la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens ;
- 2) Approuve l'octroi d'une subvention à hauteur de 25 100.50 € pour l'année 2016.

## IV-Culture

### 4.1) Compte rendu de la Commission du 07.04.16

Le compte rendu de la Commission Culture du 07.04.16 a été présenté au cours de la réunion.

#### ① Avis sur la programmation culturelle 2016/2017

**Tableau synthétique des spectacles retenus par la Commission Culture**

	<b>Coût TTC</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu - Espace</b>	<b>Commune</b>
Nous, les filles	2 580.91€ TTC	04/11/2016	Salle l'Odyssée	Durtal
La note violette	2 769.00 € TTC	02/12/2016	Salle des fêtes	Les Rairies
Les Zazoux	1 016.50 € TTC	27/01/2017	Salle des fêtes	Montigné Les Rairies
La Note Muette	3 106.09 € TTC	31/03/2017	Salle l'Odyssée	Durtal
Fanfare Big Joanna	2 155.00 € TTC	27/05/2017	Plein air (centre bourg)	Morannes sur Sarthe
Le tapis franc	3 372.50€ TTC	16/06/2017	Théâtre de Rouget	Daumeray
<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00€ TTC</b>			

---

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable au choix des spectacles réalisé par la Commission Culture.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide la programmation culturelle 2016/2017.



## ② Avis sur le tarif des spectacles

**Avis de la Commission :** La Commission est favorable à l'instauration d'un « tarif groupe » et souhaite que le tarif appliqué soit le ½ tarif pour les groupes à partir de 8 adultes.

**Avis du Bureau :** Le Bureau propose d'ajouter pour le tarif réduit pour les groupes à partir de 8 adultes « **du Centre Perce-neige et de l'association Le Chenet** ».

### **Complément d'information suite à l'avis du Bureau :**

On peut proposer des catégories d'usagers avec des tarifs différents, mais il est interdit de proposer un tarif différent à un usager, une association distincte.

2 solutions sont possibles :

- 1) Ajouter à la liste des ½ tarifs, les groupes associatifs composés d'au moins 8 adultes
  - Ainsi, on englobe toutes les associations.
- 2) Conventionner avec les associations qui en font la demande et qui peuvent former un groupe de 8 adultes.
  - Et la question qui se pose alors : conventionnement avec des associations qui sont en dehors du territoire communautaire [l'association Perce-Neige étant sur Baracé] ?

---

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide les tarifs des spectacles et souhaite conventionner avec les 2 associations (PERCE NEIGE et LE CHENET) pour leur permettre de bénéficier du ½ tarif dès qu'elles formeront un groupe d'au moins 8 adultes.

---

### **160428-72 - Tarifs des spectacles de la saison culturelle 2016/2017**

---

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence Culture de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau suivant composé de 2 catégories tarifaires :

Spectacle	Catégories Couleur	Plein Tarif	½ Tarif
Nous, les filles	rouge	6.00 €	3.00 €
La note violette	verte	5.00 €	2.50 €
Les Zazoux	verte	5.00 €	2.50 €
La note muette (séance scolaire)	-	Gratuit	
La note muette (séance tout public)	verte	5.00 €	2.50 €
Fanfare Big Joanna (en extérieur)	-	Gratuit	
Le tapis franc fait son cinéma	verte	5.00 €	2.50 €

Dit que les tarifs réduits se calculent de la manière suivante :

- 50 % pour les jeunes de 13 ans à 20 ans sous présentation d'un justificatif d'identité ;
- 50 % pour les étudiants sous présentation d'un justificatif étudiant ;
- 50 % pour les demandeurs d'emploi sous présentation d'un justificatif de demandeur d'emploi (une attestation, carte demandeur d'emploi,...) ;
- 50 % du plein tarif pour les groupes à partir de 8 adultes uniquement pour les associations conventionnées ;

Dit que la gratuité est appliquée pour les moins de 13 ans accompagnés d'un adulte.

### ③ Demande de subvention au Pays des Vallées d'Anjou

**Avis de la Commission :** La Commission souhaite déposer une demande de subvention auprès du Pays des Vallées d'Anjou.

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable à la demande de subvention.

**Avis du Conseil :** Le Conseil approuve la demande de subvention.

#### **160428-73 - Demande de subvention pour la programmation culturelle intercommunale 2016/2017**

Le Conseil Communautaire,

Vu le vote du budget en date du 28 janvier 2016, et les crédits nécessaires à la mise en place de la programmation culturelle 2016-2017,

Vu la programmation culturelle établie par la commission Culture lors de la Commission du 7 avril 2016,

Vu la possibilité d'obtenir des subventions pour les spectacles professionnels réalisés sur le territoire,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente ou le Vice-président à présenter un dossier au Syndicat Mixte du Pays des Vallées d'Anjou pour la demande de subvention et valide le plan de financement présenté ci-dessous :

<b>Dépenses prévisionnelles TTC</b>		<b>Recettes prévisionnelles</b>	
6 spectacles (Prix de cession)	10 894.00€	Billetteries	3 050.00€
Frais de déplacements	556.99€	Subvention SMPVA (25%)	3 821.00€
SACEM/SACD	1 176.22€	Subvention CG 49 (25%)	3 821.00€
Location Matériel	0.00€	Autofinancement CCPA	4 308.00€
Frais d'hébergement	0.00€	Participation Bibliothèques (partenariat)	285.21€
Location salle	1 710.00€		
Sensibilisation Scolaire	948.00€		
<b>TOTAL</b>	<b>15 285.21€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 285.21€</b>

# V-Social

## 5.1) Facturation des salles de réunions aux associations

Le compte rendu de la Commission Sociale du 30.03.16 a été présenté aux conseillers communautaires.

SITUATION ACTUELLE - Extrait du règlement de réservation des salles de réunion :

- **Salle de réunion au RDC**

« Les associations intercommunales et les associations ayant un représentant de la CC dans leur conseil d'administration auront un accès gratuit pour les réunions de conseil d'administration, assemblée générale, d'information en lien avec le RSP et comité pilotage.

Les locataires titulaires d'une convention de location et ayant un bureau à temps plein, bénéficient d'une gratuité pour 2 réservations par an. Les particuliers ne peuvent en aucun cas louer la salle. »

- **Salle de réunion à l'étage**

« Les associations intercommunales et les associations ayant un représentant de la CC dans leur conseil d'administration auront un accès gratuit pour les réunions de conseil d'administration, assemblée générale, d'information en lien avec le RSP et comité pilotage. Les particuliers ne peuvent en aucun cas louer la salle. »

---

### Remarques de la Commission :

- 1) Au vu de l'extrait du règlement, l'association TRAJET SOLIDAIRE fait-elle partie des associations intercommunales ?
- 2) Concernant l'ADMR, aucun élu communautaire ne fait partie de leur Conseil d'administration. Devons-nous appliquer une facturation au même titre qu'une association ou entreprise en location occasionnel ?

**Avis du Bureau :** Le Bureau ne souhaite pas élargir la mise à disposition gratuite des salles de réunions et propose de modifier le règlement de réservation des salles de réunion au RDC et à l'étage, en conservant les éléments suivants : « **Les associations intercommunales et les associations ayant un représentant de la CC dans leur conseil d'administration auront un accès gratuit pour les réunions de conseil d'administration, assemblée générale, d'information en lien avec le RSP et comité pilotage.** »

**Avis du Conseil :** Le Conseil suite l'avis du Bureau.

## VI-Intercommunalité

### 6.1) Avis sur le périmètre de la future communauté de communes et les compétences Assainissement collectif et Eau potable

Suite à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale [CDCI] du 22.01.16, Mme la Préfète a pris un arrêté le 19.02.16 pour acter :

- 1) la carte des EPCI à fiscalité propre : 9 dans le département dont la fusion au 01/01/2017 des 3 Communautés de communes : CCL/CCLS/CCPA ;
- 2) la carte des syndicats d'eau potable : 4 dans le département avec les 3 agglos et un syndicat rural pour le reste du département.

De plus l'arrêté demande aux différentes collectivités concernées de se prononcer, conformément à la loi NOTRe, dans le délai de 75 jours, soit **jusqu'au 3 mai 2016**.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

---

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable à la délibération proposée concernant l'avis sur le périmètre et les compétences Assainissement Collectif et Eau potable.

**Avis du Conseil :** Le Conseil émet les avis suivants :

---

#### **160428-74 - SDCI - Avis sur le périmètre de la future Communauté de communes et les compétences Assainissement collectif et Eau potable**

---

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2016 portant sur le projet de périmètre de fusion des communautés de communes les Portes de l'Anjou, de Loir et Sarthe et du Loir,

Considérant l'avis de la Commission départementale de coopération intercommunale qui s'est tenue le 22 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

Propose :

- 1) d'émettre un avis favorable pour la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des 3 communautés de communes : CC du Loir (CCL), CC Loir et Sarthe (CCLS) et CC les Portes de l'Anjou (CCPA) ;
- 2) de confirmer la demande pour que la compétence Assainissement Collectif soit assurée sur l'ensemble de la future Communauté de communes non pas au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de réaliser, au préalable, le diagnostic des ouvrages et réseaux sur la CCL et CCPA et d'acter le schéma directeur pluriannuel des travaux permettant d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau ;

- 3) de confirmer la volonté de prendre, au niveau de la future Communauté de communes, la compétence Eau Potable dans un souci de mutualisation des compétences et des moyens humains, eau et assainissement ;
- 4) d'émettre un avis défavorable pour la création du SIAEP rural tel que proposé dans le SDCI.

## VII-Questions diverses

### 7.1) Modification des échéances de l'acte authentique des 22-25 avril 2013

#### **Rappel du dossier :**

Le 22 avril 2013, un acte authentique a été signé entre la société Montrieux et la CCPA pour l'achat d'un bâtiment appartenant à la CCPA d'un montant de 170 000€, réglé en 30 échéances.

Suite à la procédure de redressement judiciaire de la société Montrieux, les échéances dues (50 999.94€) ont été renégociées en 36 mensualités de 1416.66€ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

---

**Avis du Conseil :** Le Conseil autorise Mme la Présidente à signer tout acte modifiant les échéances de l'acte authentique du 22-25 avril 2013.

---

#### **160428-75 - Modification des échéances de l'acte authentique du 22-25/04/2013**

---

Le Conseil communautaire,

Vu l'acte authentique signé entre la société Montrieux Terres Cuites et la Communauté de communes les Portes de l'Anjou le 22/04/2013 ;

Considérant que les échéances stipulées dans cet acte authentique ont été renégociées ;

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente à signer tout acte modifiant les échéances notifiées dans l'acte authentique du 22-25 avril 2013.

### 7.2) Actualités regroupement intercommunal

Faisant suite à la Conférence des maires du mercredi 27 avril, M. KAHN fait part des discussions sur la gouvernance de la future Communauté de communes et notamment concernant la gouvernance du futur Bureau.

L'actuel COPIL en charge d'étudier les modalités du regroupement des 3 CC sera dorénavant composé de tous les maires.

### **7.3) Panneaux lumineux**

**Avis du Conseil :** Le Conseil est d'accord sur le principe d'installer un panneau lumineux à CHEMIRE SUR SARTHE.

**Sans autre question, la séance est levée à 19h35**

**Date du prochain Conseil communautaire : jeudi 26 mai 2016**

#### **Liste des délibérations de la séance du 28.04.16**

- 160428-64 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-Multiservices avec l'entreprise 3PIA, titulaire du lot 7
- 160428-65 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-Multiservices avec l'entreprise APM, titulaire du lot 9
- 160428-66 - Avenant n°2 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-Multiservices avec l'entreprise EIB, titulaire du lot 12
- 160428-67 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du Restaurant-Multiservices avec l'entreprise PARCHARD, titulaire du lot 6
- 160428-68 - Vote des subventions 2016
- 160428-69 - Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
- 160428-70 - Vote du taux des taxes
- 160428-71 - Convention d'objectifs et de moyens 2016 entre le Conseil de développement du Pays des Vallées d'Anjou et la CCPA
- 160428-72 - Tarifs des spectacles de la saison culturelle 2016/2017
- 160428-73 - Demande de subvention pour la programmation culturelle intercommunale 2016/2017
- 160428-74 - SDCI - Avis sur le périmètre de la future Communauté de communes et les compétences Assainissement collectif et Eau potable
- 160428-75 - Modification des échéances de l'acte authentique du 22-25/04/2013

<b>CHARRIER Joëlle</b>		<b>GILBERT André</b>	
<b>ATANI Béatrice</b> <i>(Procuration à JAHIER Eliane)</i>		<b>JAHIER Eliane</b>	
<b>AUGEUL Guy</b>		<b>JUBEAU Emmanuelle</b>	
<b>BOBET Corinne</b>		<b>KAHN Gilbert</b>	
<b>CHASSOULIER Gérard</b>		<b>LANCELOT Patrick</b>	
<b>CLEMOT Dany</b> <i>(Procuration à DE MIEULLE Roger)</i>		<b>LECOURT Sylvie</b> <i>(arrivée à 19h00)</i>	
<b>DAVY Jean-Luc</b>		<b>MARTIN Denis</b> <i>(Procuration à DAVY Jean-Luc)</i>	
<b>DE MIEULLE Roger</b>		<b>NESLO Alain</b>	
<b>DESCAMPS Josée</b>		<b>PILON Jean-Yves</b>	
<b>DRION Emmanuel</b>		<b>ZIMMERMANN Valérie</b> <i>(Procuration à KAHN Gilbert)</i>	
<b>FICHE Stéphanie</b> <i>(Procuration à LANCELOT Patrick)</i>			